

La Ministre

Paris, le 22 JUL. 2020

Mesdames et messieurs les membres de la communauté de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Chers collègues,

Les derniers mois que nous avons traversés ont mis en évidence la force de notre système d'enseignement supérieur, de notre recherche ainsi que notre capacité à accompagner les politiques publiques et à nous mobiliser pour toujours mieux comprendre notre présent et préparer l'avenir. Vous avez joué un rôle essentiel au cours de cette période troublée et je voulais une fois de plus très sincèrement vous féliciter pour le travail accompli. La situation sanitaire continue de représenter un défi au sein de vos établissements, je mesure votre engagement et je tiens à vous en remercier très chaleureusement.

Plus que jamais, cette crise sanitaire que nous avons traversée illustre que notre recherche publique est un élément fondamental de notre souveraineté. Sans vous qui faites vivre la recherche, que ce soit au sein des universités, des écoles ou des organismes de recherche, notre pays ne pourra pas relever les défis considérables qui l'attendent dans les prochaines décennies qu'il s'agisse du développement durable, des bouleversements induits par le numérique, du défi énergétique, de la protection de la santé de nos concitoyens, sans compter tous les enjeux que nous ne mesurons pas encore.

C'est pour cela que le Président de la République a annoncé, le 19 mars dernier, **un investissement historique de 25 milliards d'euros supplémentaires pour la recherche publique** tout au long des dix prochaines années à travers le projet de loi de programmation de la recherche. Ce projet de loi a été présenté en Conseil des ministres ce matin même et je tiens à vous faire part des principales mesures qui se mettront en place dès l'année prochaine, pour mieux reconnaître votre travail, saluer votre engagement et vous redonner du temps, de la visibilité et des moyens au service de la recherche.

Ce projet de loi contribuera significativement à vous donner, dans les organismes de recherche, les universités, les écoles et dans l'ensemble des laboratoires les moyens dont notre recherche publique a besoin. Cette programmation sera complétée tout au long des prochaines années des apports des contrats de plan Etat-Région, des investissements d'avenir, du plan de relance ainsi que des évolutions qui interviendront au bénéfice du budget du ministère.

La programmation de la recherche engagera tout d'abord un vaste mouvement de revalorisation des rémunérations de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Dès l'année prochaine, 92 millions d'euros y seront consacrés. Une enveloppe spécifique sera dédiée aux établissements publics industriels et commerciaux. Chaque année, jusqu'en 2027, des montants analogues supplémentaires permettront de tirer vos rémunérations vers le haut. En 2027, ce sont près de 644 millions qui y seront dédiés, ce qui représente un peu plus de 2,5 milliards d'euros d'indemnités sur les sept premières années de la programmation. Un dispositif d'intéressement supplémentaire sera également mis en place.

Pour l'année prochaine, **j'ai souhaité, après avoir concerté la question avec vos représentants syndicaux, dégager plusieurs priorités qui évolueront chaque année dans le cadre du dialogue social** : mieux rémunérer les jeunes chercheurs, mieux reconnaître les activités de recherche, avoir une attention spécifique aux agents de catégorie C, valoriser l'expertise et la technicité.

Dès l'année prochaine, ce mouvement de revalorisation passera pour les enseignants-chercheurs par le relèvement de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui passera de 1 260 € à 1 750 € pour les professeurs et à plus de 2 300 € pour les maîtres de conférences. Pour ces derniers, cela représente une hausse de 1090 euros annuels en moyenne. S'agissant des chercheurs, la prime de recherche sera relevée à plus de 1600 euros pour les directeurs de recherche et à plus de 2200 euros pour les chargés de recherche. Cette orientation permettra d'aligner à la hausse la PRES et la prime de recherche. Concrètement, en 7 ans, pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs, c'est un gain de 6200 à 8000€ par an. Concernant les enseignants du secondaire qui sont affectés dans l'enseignement supérieur, la prime d'enseignement supérieur dont ils bénéficient progressera dès l'année prochaine de 286 euros. Cette progression se poursuivra chaque année jusqu'en 2027, représentant au total une augmentation de 140% de leurs indemnités.

La recherche est avant tout un travail d'équipe, c'est pourquoi comme je m'y suis engagée, **tous les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur seront concernés** dès l'année prochaine : les ingénieurs et personnels techniques de la recherche (ITA) dont les rémunérations sont les plus faibles percevront 1150 euros d'indemnitaire dès l'année prochaine, pour tous les autres, leurs revalorisations s'échelonneront en 2021, selon leur grade entre 250 et 450 euros. L'alignement des références indemnitaires des ITA sur les ITRF permettra une progression indemnitaires de 40% sur la période avec notamment une progression de 50% pour les agents de catégorie C, de 65% pour les techniciens de classe normale ou 45% pour les assistants ingénieurs. Les ingénieurs et personnels techniques de la recherche et de la formation (ITRF) feront l'objet d'une attention particulière : d'une part, j'ai souhaité qu'en concertation avec les représentants syndicaux, une enveloppe de 1,7 millions d'euros puisse valoriser leur expertise et leur technicité dans les laboratoires. Un nouveau pyramidage sera proposé aux agents ITRF afin d'ouvrir des voies d'évolutions au sein des établissements aux agents de catégories C et B vers des emplois de catégories supérieures. La nouvelle reconnaissance et les nouvelles compétences données par la loi aux laboratoires de recherche participeront à l'élargissement de ces perspectives d'évolution de carrière.

Enfin, pour les agents des bibliothèques, j'ai souhaité que la progression dont ils ont bénéficié par le passé ne fasse pas obstacle à ce qu'ils puissent dès l'année prochaine faire l'objet d'une revalorisation.

La formation à et par la recherche est au cœur de l'attractivité de notre communauté et la première ambition de ce texte est de redonner aux plus jeunes d'entre nous l'envie de rejoindre les laboratoires académiques. Cela passe par deux grandes séries de mesures, à destination des jeunes chercheurs d'abord mais aussi de tous ceux qui, par leur accompagnement, permettent aux diplômés de trouver leur place dans la société.

Pour la première fois, nous allons progressivement **revaloriser les contrats doctoraux de 30%. Le nombre de contrats financés par le ministère augmentera tout au long de la programmation de 20%** et cela pour toutes les disciplines. Je souhaite qu'à l'horizon 2030, tous les doctorants puissent bénéficier d'un financement. La situation des jeunes docteurs engagés dans des projets postdoctoraux sera clarifiée et sécurisée. A cette fin, le projet de loi crée pour la première fois un contrat postdoctoral qui donnera un cadre clair à celles et ceux qui ont fait le choix d'une carrière scientifique. Plus aucun jeune chercheur, dès l'année prochaine, ne sera rémunéré en dessous de 2 SMIC. Les chargés de recherche et maîtres de conférences, nouvellement intégrés bénéficieront d'un accompagnement de 10 000 euros en moyenne pour débiter leurs recherches. Les jeunes chercheurs intégrés les années précédentes bénéficieront de mesures de rattrapages, il n'y aura pas d'inversion de carrières.

Les voies de recrutement sur concours seront naturellement maintenues et les flux de recrutement progresseront tout au long de la programmation. Le projet de loi proposera aux établissements qui le souhaitent, qu'il s'agisse des universités, des écoles ou des organismes de recherche, un nouveau mode de recrutement à travers la création de chaires de professeurs juniors. Il s'agit de répondre à des besoins marqués dans certains champs disciplinaires ou d'apporter des solutions à certains de vos futurs collègues, notamment les jeunes femmes, qui, du fait d'une carrière passée à l'étranger ou en dehors du monde académique, se résignent à ne pas faire le choix de la carrière scientifique. Ces chaires permettront à leur titulaire d'intégrer au bout de 6 ans et après une évaluation scientifique exigeante les corps des professeurs des universités ou des directeurs de recherche. Cette nouvelle voie ne se substituera pas aux modes de recrutement traditionnels, mais permettra de répondre à des besoins spécifiques exprimés par les établissements et sécurisera les recrutements sur contrat par un processus de titularisation exigeant et redevenu collégial.

L'ensemble des multiples missions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants tout comme celles visant à diffuser la culture scientifique ou à participer aux processus de transfert et d'innovation seront reconnues et valorisées dans les progressions de carrière. Nous aurons à préparer ensemble cette nouvelle façon de reconnaître la variété des missions qui toutes concourent au rayonnement scientifique et technologique de nos établissements et à leur impact sur nos sociétés. Une discussion spécifique est en cours afin de permettre d'augmenter significativement les perspectives de promotion, au sein des corps et entre les corps, pour les chercheurs comme pour les enseignant-chercheurs, pour que toutes les facettes de vos métiers soient reconnues, tant en matière de rémunération que d'avancement ou d'évolution de carrières.

Au-delà de cette juste reconnaissance et pour permettre des temps de respiration dans la carrière de chacun, dès l'année prochaine, les délégations au sein du CNRS doubleront, notamment au bénéfice des chercheurs en sciences humaines et sociales. De nouvelles chaires au sein de l'Institut Universitaire de France seront créées et le nombre de CRCT sera augmenté. Les passerelles permettant les carrières mixtes public-privé seront renforcées.

Enfin, beaucoup d'entre vous dénoncent depuis longtemps la situation de certains de vos collègues, contractuels, engagés avec toute leur énergie dans des projets de recherche de longue durée. Recrutés en CDD pour la plupart, leurs contrats ne sont plus renouvelés au-delà de 6 ans. Pour y faire face, le projet de loi instaurera un contrat de mission scientifique à durée indéterminée qui permettra de donner de la visibilité et de la sécurité à tous les techniciens et ingénieurs actuellement employés en CDD dans le cadre de projets de longue durée. Là encore, il ne s'agit pas de substitution aux emplois de titulaires. Les modes de recrutements classiques seront maintenus et le nombre d'emplois augmenté.

Ce projet de loi a aussi pour objectif de mieux financer vos travaux, de vous donner de la visibilité sur vos financements et de mettre un terme à l'opposition entre le financement sur appel à projet et le financement en base. Ces deux modes de financement de la recherche sont nécessaires. Il faut pouvoir mobiliser votre talent dans le sens de plus de collaboration, de solidarité entre les membres d'un même laboratoire ou au sein des établissements tout en vous donnant les moyens du temps long. Cette démarche est déjà la vôtre et je vous propose de faire un pas en avant dans cette direction.

C'est pourquoi les contrats objectif-performance des organismes nationaux de recherche seront transformés en contrats objectif-moyen, vous donnant une visibilité sur 5 ans pour les financements de vos travaux. Les dialogues stratégiques menés avec les universités et les écoles permettront aussi de redonner aux contrats valeur d'engagement pour le soutien aux politiques scientifiques de site. Un travail spécifique sera mené pour coordonner le soutien de l'Etat et celui des collectivités sur des objets spécifiques aux territoires comme le soutien à l'innovation ou à la formation.

Le renforcement des moyens d'intervention de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) aura pour contrepartie une cible de taux de succès de 30%, calquée sur le standard des grandes agences de financement étrangères. Le préciput sera porté à 40% afin de mieux financer la recherche au profit de l'ensemble des établissements et pour tous les champs disciplinaires.

Ce que cela signifie, très concrètement, c'est qu'obtenir un financement par l'ANR dans le cadre de la programmation contribuera au financement de la politique scientifique de son laboratoire comme de son établissement et des travaux de l'ensemble de ses collègues.

A l'horizon 2027, ce sont près de 450 millions d'euros, non fléchés et alimentant les sujets de recherche de base et en émergence, qui seront ainsi répartis entre l'ensemble des établissements. Une harmonisation des pratiques de financement sur projet, quel que soit le donneur d'ordre, sera initiée à travers la mise en place d'un portail unique adossé à l'ANR. Les règles d'autorisation pour les demandes de cumul d'activité seront significativement simplifiées.

Ce projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale à l'automne prochain car je considère que la première des urgences est de vous revaloriser et de simplifier votre quotidien. A cet égard, la première marche financière sera inscrite dans le projet de loi de Finances pour 2021 ainsi que des mesures complémentaires à destination de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour accompagner la relance de notre pays.

Naturellement, **le dialogue social et la concertation se poursuivent sur l'ensemble des aspects de la programmation et je souhaite que nous parvenions collectivement à aboutir à un accord global qui permettra de vous redonner le temps, les moyens et la visibilité dont manque notre communauté.** Ce dialogue est fondamental afin de préciser, à chaque étape, les mesures que le ministère peut mettre en œuvre pour améliorer votre quotidien et vos conditions de travail au service de **l'une des plus belles missions de notre service public : préparer l'avenir par la connaissance.**

*Vous pouvez compter sur mon engagement total
à vos côtés.*



Frédérique Vidal